

EC2 Droit du patrimoine

Infos pratiques

- > ECTS : 2.0
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

Le cours sera consacré à la situation française. Le cadre juridique général relatif au patrimoine sera présenté, puis les principales dispositions législatives et réglementaires relatives aux musées et aux monuments historiques seront étudiées. Une mise en perspective historique permettra d'appréhender les dernières évolutions en cours.

Objectifs

Acquisition de connaissances historiques, juridiques et administratives.

Capacité à dialoguer avec des services juridiques et administratifs dans le cadre d'un projet patrimonial.

Évaluation

Devoir sur table.

Pré-requis nécessaires

Conformes aux conditions générales d'admission pour le niveau d'études concerné.